

COMMUNE ALMONT LES JUNIES
REUNION CONSEIL MINICIPAL
Mardi 15 juin 2021

L'an deux mille vingt et un,
 Le vingt juillet à vingt heures trente minutes,
 Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Bruno CAVIGNAC, Maire.

Présents : Mme GRIALOU Christine - M. RAYNAL Patrick - M. BOUTARIC Hervé - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. MALASSET Philippe – M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole.

Absent-Excusé : M. RICCI Hervé

Date de convocation et d'affichage : 9 juillet 2021.

M. LAQUERBE Olivier est désigné en qualité de secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 juin 2021 :

Sans observation le procès verbal de la réunion du 15 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

II) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2021.01 :

M. le Maire expose la nécessité de nouvelles inscriptions budgétaires à certains chapitres du budget communal. En effet, en section de fonctionnement les crédits au chapitre 67 sont insuffisants. (règlement à entreprise Groupe Gamba, anciennement 2AF Acoustique pour travaux salle des lilas). En section d'investissement la DETR attendue (subvention état pour aide rénovation clocher) n'est pas accordée. Ainsi sont proposées les inscriptions budgétaires suivantes :

Section d'investissement

ART.	RECETTES	PREVISIONS
10226	Taxe aménagement	2 180.35
1341	Detr non perçue (Clocher)	- 10 272.00
165	caution reçue	413.00
	DEPENSES	
21534	Réseau électrification	3 989.43
21318	autre bât. Public (peinture SAPP) sortie actif	- 1 396.08
2313	Detr clocher	- 10 272.00
TOTAL en Recettes et en Dépenses		- 7 678.65 €

Section de fonctionnement

ART.	RECETTES	PREVISIONS
70311	Concession cimetièrre	800.00
7343	Taxes pylônes	870.00
	DEPENSES	
678	Autres charges exceptionnelles (fact salle Lilas)	1 160.00
6531	Indemnités élus et cotisations ircantec	510.00
TOTAL en Recettes et en Dépenses		1 670.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les inscriptions budgétaires énoncées ci-dessus, vote la DM 2021.01.

III) DELIBERATION EXTENSION ELECTRIQUE POUR RACCORDEMENT MAISON D'HABITATION A LA GINESTE – PARTICIPATION A VERSER AU SIEDA :

Le Maire indique que le projet de construction d'une habitation à la Gineste nécessite l'extension du réseau électrique. Alors que la solution en aérien était moins onéreuse, la solution technique en souterrain a été demandée par les riverains concernés. Ainsi, le coût estimatif s'élève à 13 664.31 € HT. Le Maire précise que sur ce montant la part restant à charge de la commune s'élève à 2 600.00 €. Toutefois comme convenu avec les riverains, cette somme leur sera re facturée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré : vote le règlement de 2 600 €. Décide d'imputer la somme à l'article 21534 du budget communal. Décide de demander le reversement aux riverains et de l'imputer à l'article 1346 du même budget.

IV) DELIBERATIONS LANCEMENT ENQUETE PUBLIQUE POUR DECLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX :

Le Maire rappelle au conseil municipal les différents chemins ruraux à déclasser à l'étude. Après avoir obtenu les devis du géomètre et les avis favorables des riverains, pour cession ou échange, il est retenu pour lancement de l'enquête publique les chemins ruraux suivants :

- 1) Chemin rural à Mazerac : M. LANDIE cède à la commune 21m² pour élargissement du chemin rural ayant fait l'objet d'un déplacement avec M. ROUQUETTE Didier.
- 2) Chemin rural aux Boriettes : M. ROUQUETTE Joël acquiert le chemin (du hameau des Boriettes vers la D183) soit 1975 m².
- 3) Chemin rural à Mazac pour déplacement = échange : M. ROLS cède 358 m², acquiert 35 m² de la commune :
- 4) Chemin rural à Ginouillac en arrière du hameau : Mme PUECH acquiert 6m² pour régularisation foncière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces divers déclassements ou échange, et autorise le Maire à l'accomplissement de tout acte ou document utile.

IV) REMBOURSEMENT INDEMNITES KILOMETRIQUES AU PERSONNEL :

Le Maire expose la nécessité pour les besoins du service d'aller chercher le pain de la cantine au restaurant ROLS tous les jours, soit à 2 km (aller/retour). Ainsi, il indique l'obligation pour Mme HUC Virginie de prendre son véhicule personnel pour les besoins du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le personnel, lorsque les besoins du service le nécessitent, à utiliser leur véhicule personnel. Décide d'appliquer les taux en vigueur :

-véhicule de 5 CV et moins	jusqu'à 2 000 kms :	0.29 €/km
-véhicule de 6 CV et 7 CV	jusqu'à 2 000 kms :	0.37 €/km
-véhicule de 8 CV et plus	jusqu'à 2 000 kms :	0.41 €/km

V) ECOLES :

-Changement photocopieur : Le Maire expose la demande de M. Girodon, Directeur des écoles, concernant le changement nécessaire du photocopieur car la qualité des copies est devenue très médiocre. Il indique que l'entreprise Ricoh a appelé car le contrat de ce photocopieur arrive à son terme. Deux devis ont été fournis. La solution d'un contrat location est retenue reste à valider le modèle, 1 « MPC 3004 SPGL », reconditionné, plus performant à 75 €/ mois ou 1 « IMC 2000 » Neuf 70 €/mois. Avant décision définitive, M. le Maire prendra contact avec M. Chaplain technicien Ricoh.

-Participation pour achats de fournitures scolaires : M. le Directeur a demandé une révision à la hausse de la participation par enfant et par an pour les fournitures scolaires. Après concertation il est décidé d'octroyer 37 €/enf/an.

Le Maire énonce ensuite les divers travaux à accomplir avant la prochaine rentrée scolaire :
Le carreau œil de boeuf des sanitaires petits est à changer (prévu plexiglass), réseau informatique à revoir, lampe local rangement à placer salle évolution, sonnerie extérieure tél en panne, ...Patrick Raynal est en charge de ces menus travaux.

VI) QUESTIONS DIVERSES :

- Ralentisseurs sur voirie : il est discuté des problèmes de vitesse sur la RD508 (entrée à Baurez et RD606 Mazerac) M. Maratuech du département a été informé. Des dispositifs seront mis en place pour positionner, éventuellement, des moyens de ralentissement des véhicules.
- Service culture de Decazeville Communauté : Mme Moreau-Dromard, nouvelle responsable des affaires culturelles de la communauté a proposé , après étude des différents sites disponibles sur le territoire, un spectacle le 10 décembre 2021. Le thème porte sur l'occitan. Il se déroulera à la salle polyvalente d'Almont les Junies en collaboration avec le directeur des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.